

**Allocution à l'occasion de la remise du prix Gérard Dion à Jean Sexton,
Congrès de l'ACRI
York University, Toronto
2 juin 2006**

C'est un immense plaisir pour moi que de rappeler les faits saillants de la carrière de mon collègue et ami, Jean Sexton, récipiendaire du Prix Gérard Dion 2006.

Après avoir terminé son cours classique au Séminaire de Québec, Jean est entré à l'Université Laval pour y entreprendre des études en sciences sociales et en relations industrielles. Il a obtenu son baccalauréat en 1968. L'année suivante, il complétait un mémoire de maîtrise sous la direction de l'Abbé Dion. Son mémoire a porté sur la CTCC dans les années 40 et 50 et plus spécifiquement sur le projet de réforme de l'entreprise mis de l'avant par la confédération syndicale pendant la grève de l'amiante¹. Il est ensuite allé faire son doctorat à la New York State School of Industrial and Labor Relations de Cornell University, qui était alors considérée, et qui l'est sans doute encore aujourd'hui, comme la « Mèque » des relations industrielles. C'est sous la direction de Felician F. Foltman qu'il a réalisé sa thèse sur les licenciements collectifs au Québec². Il obtint son Ph D en 1975.

Mais, entre-temps, il est, en 1972, recruté comme professeur au Département des relations industrielles à l'Université Laval. Ce sera le début d'une longue carrière professorale et d'implication dans le milieu du travail. Cette carrière comporte de multiples dimensions : enseignement, recherche, interventions dans le milieu du travail et participation à la vie scientifique et professionnelle. Pour tenir compte du peu de temps qui m'est imparti, ce soir, je vais me concentrer sur les deux dernières

¹ Sexton, Jean. 1969. *La CTCC-CSN : du corporatisme à la réforme de l'entreprise*. Québec : Université Laval, 178 pages.

² Sexton, Jean. 1974. *Blue Collar Workers Displaced by Complete and Permanent Plant Shutdown : The Québec Experience*. Québec: Laboratoire de recherche en relations industrielles, Université Laval, 491 pages.

dimensions de la carrière de Jean Sexton, en réservant, pour une autre occasion, la recherche et l'enseignement, domaines dans lesquels il a apporté des contributions fort appréciables.

Tout au long de sa carrière, suivant en cela l'une des orientations majeures qui avait donné naissance au Département des relations industrielles à Laval et qui a été portée de manière exemplaire par Gérard Dion, Jean Sexton a cherché à « **faire œuvre utile** ». En somme, il s'agissait non seulement de développer des connaissances et des expertises, mais il fallait surtout les mettre au service de la société en vue d'améliorer la situation de la population en général et celle du monde du travail en particulier. Jean a été d'une fidélité remarquable à l'égard de cette orientation.

« **Faire œuvre utile** », cela s'est tout d'abord manifesté dans le grand nombre de conférences, qu'il a prononcées devant des publics diversifiés de praticiens et de décideurs. Il a aussi écrit de nombreux articles, documents et rapports destinés aux acteurs du monde du travail.

Il s'est en outre impliqué concrètement dans diverses commissions d'enquête et dans la conception des politiques publiques. À titre d'expert, de chercheur, de rédacteur et même de président, il a participé à pas moins d'une demi-douzaine de commissions d'enquête ou de comités d'expert. Il a enfin agi, en de nombreuses circonstances, comme conseiller auprès des instances gouvernementales à Québec.

Son terrain privilégié d'intervention, c'est l'industrie de la construction. Il a été étroitement impliqué dans trois grandes commissions qui ont porté sur cette industrie :

- ◆ La Commission Cliche, sur l'exercice de la liberté syndicale dans l'industrie de la construction, créée en 1974, à la suite du saccage de la Baie James l'année précédente, au sein de laquelle il a participé à titre de conseiller;
- ◆ La Commission d'enquête sur la stabilisation du revenu et de l'emploi des travailleurs de la construction au Québec, qu'il a présidé avec Laurent Picard, en 1989 et 1990;
- ◆ Et enfin la Commission d'enquête sur les dépassements de coûts et de délais du chantier de la Société Papiers Gaspésia de Chandler, qui a rendu son rapport en 2004 et dont il était l'un des commissaires.

La construction, ce n'est décidément pas un milieu facile et l'argument de la force joue bien souvent un rôle plus important que la force des arguments. Comment se fait-il que Jean se soit intéressé de manière si intense à cette industrie ? Sans vouloir lui porter ombrage, on peut toutefois affirmer, sans grand risque d'erreur, que son attirance pour cette industrie, dominée par les « gros bras », le langage musclé, les métiers et les « tours de main », n'a pas vraiment résidé pas dans son gabarit, ni, j'ose supposer, dans les habiletés qu'il aurait détenues dans le maniement du marteau et de l'égoïne. Quand je lui ai posé la question, Jean m'a répondu que c'était son amour pour ce métier, qui m'a-t-il dit, est le deuxième plus vieux métier du monde. Il aime également la franchise de ce milieu. Je crois par ailleurs, très certainement aussi, qu'il a dû être grandement préoccupé par les conditions de travail et d'emploi des travailleurs de la construction, pour lesquels il témoigne d'un grand respect, eu égard à leurs compétences et au rôle vital qu'ils jouent dans la vie économique de toute société et dans celle du Québec, en particulier.

Mais, plus fondamentalement encore, l'intérêt de Jean pour les travailleurs de la construction repose, me semble-t-il, sur l'adhésion à des valeurs plus profondes, comme le droit d'association et la démocratie industrielle. Jean Sexton fait partie de cette grande tradition dans le domaine des relations industrielles, qui accorde une importance majeure aux rapports collectifs de travail, au syndicalisme et à la négociation collective, considérés comme des manifestations et des rouages essentiels de la démocratie en milieu de travail. C'est ainsi qu'il l'exprime dans son manuel d'*Initiation à la négociation collective*³ : (et je cite)

[La négociation collective] est ... l'extension dans l'entreprise de cette doctrine politique qu'est la démocratie où le principe de la majorité guide les décisions et les actions... Ainsi les libertés inhérentes au processus qu'est la négociation collective font partie de l'ensemble de nos libertés. Protéger la libre négociation collective contribue à préserver l'ensemble de nos libertés. (151).

Jean Sexton a également participé de manière intensive à la vie scientifique au sein de notre discipline. Il a été directeur adjoint de la revue *Relations industrielles / Industrial Relations* pendant 18 ans, de 1972 à 1990, alors que l'Abbé Dion en était le directeur. Dans le dernier message, qu'il a livré à la revue et qui fut publié dans le numéro suivant son décès, l'Abbé informe les lecteurs de son départ et exprime sa satisfaction à l'égard du choix de son successeur, à propos duquel il écrit :

Mon successeur a été choisi dans la personne de celui qui m'a si bien secondé depuis une vingtaine d'années et que vous connaissez bien, c'est Jean Sexton. Je me réjouis de ce choix et je considère que la revue est entre bonnes mains.⁴

³ Sexton, Jean. 2001. *Initiation à la négociation collective*. Québec : Presses de l'Université Laval.

⁴ Dion, Gérard. 1991. « Distinction 1990 de l'Association canadienne des relations industrielles ». *Relations industrielles*, vol. 46, no 1, 11.

Effectivement, Jean n'a pas déçu son prédécesseur pendant les dix années qu'il a dirigé la Revue, de 1990 à 2000. Grâce à son travail acharné, sa compétence et son « capital social », son réseau national et international de contacts, il a fait de la Revue, l'une des revues les plus cotées dans notre domaine sur le plan international. Merci Jean pour cette remarquable contribution.

En regard de notre association, Jean Sexton a joué un rôle de premier plan. Il a été secrétaire-trésorier de l'ACRI, de 1975 à 1978, et président de 1988 à 1989. Il a été également président du Comité d'organisation et du Comité de programme du 1^{er} Congrès des relations industrielles des Amériques, tenu à l'Université Laval en 1988.

La remise du prix Gérard Dion à Jean Sexton recèle une dimension symbolique considérable. Car l'un a été l'élève de l'autre et le continuateur de son œuvre. Entre les deux hommes, la collaboration professionnelle, les convergences et l'amitié ont été longues, indéfectibles et fructueuses. Tout comme l'Abbé Dion, Jean a été un bâtisseur, bien que l'un et l'autre appartiennent à des générations différentes. Alors que l'Abbé Dion a grandement contribué à la construction et à la mise en place du cadre institutionnel des relations industrielles au Québec, Jean s'est plutôt distingué par sa contribution à la construction du champ de la pratique des relations industrielles. Que ce soit à titre d'arbitre de griefs et de différends, de conciliateurs et de médiateurs, de conseiller des décideurs politiques, d'experts pour des comités de réflexion ou de membres pour diverses commissions d'enquête publique, il est intervenu dans le monde des relations du travail en vue de contribuer à la résolution de problèmes concrets qui se posaient dans la pratique des acteurs. Avec d'autres collègues du département des relations industrielles à l'Université Laval, je pense notamment aux Fernand Morin, Rodrigue Blouin, Gilles Laflamme, Jean Boivin et

Jean Bernier, il a occupé un espace de régulation du travail et de l'emploi. À court terme, ils ont certes contribué à régler des problèmes, mais à plus long terme, ils ont progressivement formé les acteurs du champ de la pratique des relations industrielles et ils ont élaboré les principes qui guident les acteurs dans leurs relations.

Jean peut prendre une retraite bien méritée, car non seulement dans les salles de cours mais aussi dans la pratique auprès des acteurs, il a formé la relève qui pourra poursuivre son œuvre.

Félicitations Jean, pour ce prix que tu mérites amplement.

Paul-André Lapointe.

Toronto, le 2 juin 2006.